

DIXIEME EDITION

L'ECLAIR

Lucien

1 Franc

JOURNAL QUOTIDIEN DU MIDI

Le Numéro 1 Franc

61^e ANNÉE — N° 22.338

DIMANCHE et LUNDI
21 et 22 DECEMBRE 1941
SAINT HONORAT

LES ABONNEMENTS

partent du 1^{er} et du 16 de chaque
mois
1 an : 250 fr. — 6 mois : 130 fr.
3 mois : 70 fr.

UN DRAME AUX SALINS DE VILLEROY

Un lieutenant de gendarmerie et un gendarme de Sète sont abattus par trois braconniers de Marseille

Les assassins se sont-ils réfugiés en Espagne ?

Sète, 21 décembre

La population de Sète a été plongée dans la consternation lorsqu'elle a appris que M. Marsault, notre lieutenant de gendarmerie, et son fidèle compagnon, le gendarme Roger, avaient été trouvés assassinés dans l'étang de Thau, non loin du bois des Salins de Villeroy.

Les prémices du drame

Depuis quelque temps, les basses-cours et volières du village de Florensac et de ses environs, étaient mis en coupe réglée. Il ne se passait guère de nuit sans que plusieurs vols aient été commis.

Au cours de la nuit du jeudi 19 décembre à vendredi 20 décembre, vers une heure du matin, M. Delrieu, boulanger à Pomérols, eut quelques inquiétudes sur le sort des animaux qu'abritait son poulailler. Il décida d'aller le visiter.

Sur la route, au carrefour formé par les routes allant de Pinet à Marseille et de Florensac à Méze, il aperçut un groupe de trois hommes dont les épaules paraissaient chargées de sacs. Pressant le pas, il les interpella et les somma de s'arrêter. Au lieu d'accéder à cette demande, un de ceux-ci se retourna et tira deux coups de revolver vers M. Delrieu. En état de légitime défense, ce dernier riposta d'un coup de revolver. Un des trois individus continua à faire feu. Cette fois, malheureusement, M. Delrieu fut atteint à la tête, partie frontale et aux cuisses. Il eut cependant la force de tirer un dernier coup de feu sur les voleurs qui s'enfuyaient, mais sans pouvoir les atteindre.

A ses appels et au bruit des détonations, les voisins accoururent et armés, organisèrent des battues. Elles ne donnèrent aucun résultat. Le maire, M. Moulines, alerta la gendarmerie qui commença immédiatement son enquête.

Celle-ci ne tarda pas à donner des résultats qui parurent positifs. Trois hommes, qui avaient été reconnus et identifiés, et qui paraissaient répondre au signalement qu'avait pu donner M. Delrieu, avaient été vus s'embarquant, près de Marseille, dans une nacelle, et se dirigeant vers la rive sud de l'étang.

C'étaient les nommés Anglan Hubert, né le 2 novembre 1880, à Bordeaux, pêcheur, habitant Marseille, et ses deux fils, Anglan Rochon, né le 1er décembre 1917 à Sena, province de Huesca (Espagne), et Anglan Albert, né le 2 mars 1923, à Arles-sur-Rhône. Tous les trois sont considérés comme des individus peu recommandables, vivant de braconnage et de rapines et surveillés par la police. Le père était d'ailleurs connu des services de surveillance et avait eu maille à partir avec la justice.

Les gendarmes de Florensac se rendirent immédiatement la section

de gendarmerie de Sète, ce qui était tout indiqué pour cueillir les voleurs lors de leur débarquement sur la rive sud de l'étang.

Le drame... ou ce que l'on en sait

Le lieutenant Marsault, de la section de Sète, informé de ces faits, prit aussitôt toutes les mesures de surveillance utiles. Il fit poster quelques gendarmes sur les bords de l'étang et en compagnie du gendarme Roger, il se rendit lui-même sur les lieux où l'on pensait que les individus en fuite allaient atterrir.

On suppose qu'après avoir garé la voiture dans le petit bois de pins situé non loin de la demeure dite « Château de Villeroy », ils se dirigèrent vers les bords de l'étang et qu'ils se trouvaient sur le parapet qui surplombe la rive de deux mètres environ à cet endroit, lorsqu'ils furent abattus par les bandits armés de fusils à gros calibre.

On ne peut évidemment préciser exactement l'heure où s'est déroulé ce drame car les corps des victimes n'ont été découverts que ce matin à la suite des recherches organisées par la gendarmerie de Sète, pour qui l'absence des deux disparus était devenue inquiétante. Leurs corps furent retrouvés à moitié immergés, à l'endroit indiqué, la tête trouée d'une charge de plomb qui avait tuméfié affreusement le visage. Ils étaient éloignés de 30 mètres environ l'un de l'autre.

À 14 heures, M. Poulon, juge d'instruction, accompagné de son greffier, se sont transportés sur les lieux et ont fait transporter les corps des victimes à l'hôpital Saint-Charles, où l'autopsie fut pratiquée par M. Alicot, médecin légiste.

Autant que l'on peut en déduire d'après les constatations des enquêteurs, il paraîtrait résulter qu'au moment de leur débarquement les trois voleurs furent appréhendés par le lieutenant Marsault et par le gendarme Roger et que, peut-être même, les trois hommes firent mine de se soumettre et de les suivre. Un peu après, reconnaissant la supériorité de leur nombre, changèrent-ils d'avis ? Il y eut une courte lutte. Ces suppositions sont confirmées par certains indices : des bouts d'épaulette et des décorations arrachés à la tunique du lieutenant et éparpillés sur le sol.

(LIRE LA SUITE A LA 2^e PAGE)

Le double assassinat de Sète

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Une lutte atroce et inégale

Le lieutenant Marsault fut vraisemblablement abattu le premier, après quoi la lutte se localisa entre le gendarme Roger et ses trois agresseurs. Le gendarme voulut se servir de son pistolet, mais un des bandits eut le temps de frapper très violemment, d'un coup de harpon, le bras qui tenait l'arme. Echappé des mains du gendarme, le pistolet fut ramassé par un des Anglan et servit à tuer son propriétaire.

L'autopsie pratiquée à l'hôpital Saint-Charles de Sète, par M. le docteur Alicot, médecin légiste, a permis d'établir les constatations médico-légales suivantes :

Le lieutenant Marsault a été atteint par un coup de fusil tiré à bout portant. La balle avant servi au chargement de la cartouche a pu être retrouvée. C'est un indice précieux car, comparée à celle qui a été retrouvée au carrefour où fut blessé M. Delrieu, elle permettra d'établir que ce sont les trois Anglan qui tirèrent sur le boulanger.

Le coup a été tiré de haut en bas et de très près. Il a pénétré par la tempe droite et est ressorti par la joue gauche, ce qui laisserait penser que le malheureux officier était déjà à terre lorsque le coup fut tiré. Les bandits s'acharnèrent sur le cadavre, ce qui a été vérifié par les fractures que portent le crâne et la nuque.

Le gendarme Roger porte à l'occiput une blessure faite par la balle de son pistolet qui, tirée à bout portant, est ressortie en avant. Le coup de harpon qui lui a été porté a dû être « formidable », ainsi que le reconnaît le médecin-légiste. Le poignet droit est brisé ainsi que le radius. De violentes ecchymoses à la face, en particulier dans la région du nez, indiquent que le gendarme Roger a dû être entouré et violemment frappé avant d'être assassiné.

La position des deux corps, tels qu'ils ont été retrouvés, baignant à mi-corps au bas de la berge, indique qu'ils y ont été jetés après leur mort, ce qui montre quel acharnement les trois bandits ont apporté dans la lutte contre leurs malheureuses victimes.

Les victimes

Le lieutenant Marsault Paul, originaire de la Charente, marié et père de quatre enfants en bas-âge était âgé de 36 ans.

Il faisait partie du fameux groupe dit « groupe de Satory » dont les participants s'illustrèrent au cours de la dernière guerre, soit dans les chars, soit dans la cavalerie motorisée. Au cours d'un vif combat, le lieutenant Marsault avait été très grièvement blessé à la poitrine et avait été transporté en Allemagne. Il fut renvoyé en France dès sa guérison. Il était titulaire de la Croix de guerre, avec palme et de plusieurs citations particulièrement élogieuses.

Le gendarme Roger Benjamin, originaire de Thézan-les-Béziers, âgé de 45 ans, marié et père de deux jeunes filles, avait droit à la retraite depuis un an. Ancien combattant de la guerre 1914-1918, plusieurs fois blessé, Croix de guerre et citations, Roger était depuis quinze ans à Sète où il ne comptait que des amis.

ce, cheveux plats grisonnants, borgne, visage ovale, yeux orange, nez rectiligne, sinueux, cicatrice rectiligne de 2 cm. oblique à gauche et 2 cm. 5 pointe interne sourcil gauche.

ANGLAN ROCH, né le 1er décembre 1917, à Sena, province de Huesca (Espagne), taille 1 m. 64, corpulence mince, cheveux châtains, face glabre, vêston marron, pantalon noir rayé.

ANGLAN Albert, né le 2 mars 1923, à Arles-sur-Rhône, taille 1 m. 62, cheveux châtains, vêtu d'un blouson étoffe beige.

Les obsèques

Les obsèques du lieutenant Marsault et du gendarme Roger se sont célébrées mardi 23 décembre. Le cortège se forma devant la gendarmerie et se mittra en marche à 10 heures. Toutes les dispositions sont prises pour donner à ces deux valeureuses victimes du devoir des obsèques dignes du dévouement et de la bravoure dont elles ont fait preuve.

« L'Eclair » s'incline avec un douloureux respect et une vive émotion devant les dépouilles de ces deux braves et prie leurs familles de trouver ici l'expression de ses très vifs et sincères sentiments de condoléances et de la part qu'il prend à leur deuil et à leur douleur.

Ces condoléances, il les adresse également aux camarades des deux victimes, et à ce corps d'élite exemplaire et si uni qu'est la gendarmerie française.

Les assassins se seraient-ils enfuis en Espagne ?

Perpignan, 21 décembre.

On apprend du Perthus que trois individus dont l'aspect correspond au signalement des meurtriers du lieutenant de gendarmerie, ont été aperçus en territoire espagnol, à proximité de la frontière.

Les autorités françaises ont aussitôt averti la police espagnole, qui s'est mise à la recherche des trois individus suspects.

Ajoutons que la famille des assassins a habité Perpignan pendant un certain temps. Elle demeurerait au faubourg Saint-Assisole, et le père vendait du poisson dans les rues. Il avait fait l'objekt, en 1916, d'un mandat d'arrêt du Parquet de Montpellier, pour outrages et voies de fait à agent de la force publique, et s'était évadé avec d'autres détenus de la prison de Céret.

L'enquête

Les opérations de poursuite des bandits sont dirigées par M. Mathieu, commissaire divisionnaire, chef de la police régionale, assisté du commissaire Werth.

Ajoutons que la gendarmerie de Marseillan a signalé l'embarquement dans une nacelle, des trois individus qui s'étaient réfugiés dans une baraque qu'ils possèdent aux Onglous.

La maîtresse du père, la femme Farenc qui habite à Valras, a été arrêtée par la brigade mobile.

Conduite à la gendarmerie de Sète et interrogée, elle a déclaré que le 19 au soir son ami et ses deux fils étaient venus prendre des effets d'habillement et après être restés dix minutes environ, étaient repartis en lui disant qu'ils allaient acheter des châtaignes dans la région de Lodève.

On a maintenant la preuve que les Englan sont bien les assassins. On a en effet trouvé sur les lieux du drame une marmite et une bouteille qui ont été reconnues par Maria Farenc, amie du père Englan, comme lui appartenant.

On a également trouvé une douille de 12 mm provenant du fusil avec lequel le lieutenant a été abattu. Cette arme est un fusil de chasse, calibre 12 mm, qui a été volé au cours d'un cambriolage commis chez M. Soudiral Ferdinand, à Florensac, en même temps qu'une soixantaine de cartouches. Or, un bouchon de ces mêmes cartouches a été ramassé sur les lieux du crime.

C'est ce même fusil qui a servi à Poméro's contre le boulanger Delrieu.

Indiquons à titre de renseignement que Anglan père exploitait à Valras-Plage le Café du Mexique. Ce café avait une triste réputation et, pendant la révolution espagnole, servait de lieu de rendez-vous aux miliciens rouges et à tous ceux qui fraternisaient avec eux. C'était un véritable relais. Les habitants de Valras étaient même étonnés de l'impunité totale qui était laissée à son propriétaire.

Les signalements

Afin d'aider les recherches entreprises sur l'ensemble du territoire, et en particulier dans les régions-frontières, nous donnons ci-après les signalements des bandits, tels qu'ils nous ont été communiqués par les services officiels de la XIV^e brigade de police mobile :

ANGLAN HUBERT, né le 2 novembre 1880, à Bordeaux, pêcheur, taille : 1 m. 65, corpulence : min-

